



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

NOTE D'INFORMATION

N° 19.47 – Novembre 2019

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

DEPP-DVE
61-65, RUE DUTOT
75732 PARIS CEDEX 15

Taille des classes du premier degré : dans le secteur public, la baisse s'observe au-delà des classes dédoublées

- À la rentrée 2019, les classes du premier degré accueillent en moyenne un peu moins de 23 élèves. Les classes des écoles publiques comptent 2,6 élèves de moins que les classes des écoles privées. Cet écart s'est accentué au cours des dix dernières années, notamment entre 2017 et 2019, période de mise en œuvre du dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire.
- Les classes de niveau élémentaire en éducation prioritaire sont désormais moins chargées que celles des écoles rurales, elles-mêmes favorisées par rapport aux écoles urbaines hors éducation prioritaire.
- Les dédoublements, aux impacts très importants en éducation prioritaire pour les élèves de CP et de CE1, n'ont pas été mis en œuvre au détriment des autres niveaux. Ils n'ont pas non plus été réalisés aux dépens des écoles rurales, où le nombre d'élèves par classe diminue également.

Franck Evain, DEPP-B3

► À la rentrée 2019, une classe du premier degré accueille en moyenne un peu moins de 23 élèves (22,8). Cette taille est plus élevée dans les classes de niveau préélémentaire (en maternelle) que dans les classes de niveau élémentaire (du CP au CM2) ; elle y est respectivement de 24,0 et 22,1. Les classes sont également plus chargées dans les écoles privées sous contrat (25,1) que dans les écoles publiques (22,5) ► figure 1.

Dans le premier degré, certaines écoles accueillent des élèves en situation de handicap au sein de structures dédiées, les « unités localisées pour l'inclusion scolaire » (ULIS). Ces élèves suivent tout ou partie de leur scolarité dans des classes ordinaires (voir « Pour en savoir plus » - Définitions). Lorsqu'ils sont pris en compte, le nombre d'élèves par classe (E/C) est légèrement supérieur (23,0 contre 22,8). Ce constat vaut aussi bien pour le niveau élémentaire que préélémentaire. Le rattachement des élèves ULIS à un niveau donné n'est toutefois pas disponible avant 2018. Afin de pouvoir réaliser des comparaisons dans le temps, les données présentées par la suite porteront uniquement sur les élèves hors ULIS.

Un écart public/privé qui s'est creusé sur les dix dernières années

Au cours des dix dernières années, les écoles publiques et privées ont connu des évolutions asymétriques. La taille des classes du secteur privé a fortement augmenté entre 2013 et 2016, avant de se stabiliser jusqu'en 2018 et d'amorcer une baisse à la rentrée 2019, en lien avec la diminution du nombre d'élèves accueillis.

Dans les écoles publiques, à une hausse modérée et progressive jusqu'en 2015 a succédé une très forte baisse entre 2016 et 2019, laquelle s'explique notamment par le dédoublement des classes en éducation prioritaire (voir « Pour en

savoir plus » - Définitions). L'écart entre secteurs public et privé, qui était, en 2009, de 0,7 élève de moins dans les classes publiques, est désormais de 2,6 élèves à la rentrée 2019 (voir « Pour en savoir plus » - figure 2).

► 1 Nombre d'élèves par classe (E/C) à la rentrée 2019, selon le secteur et le niveau

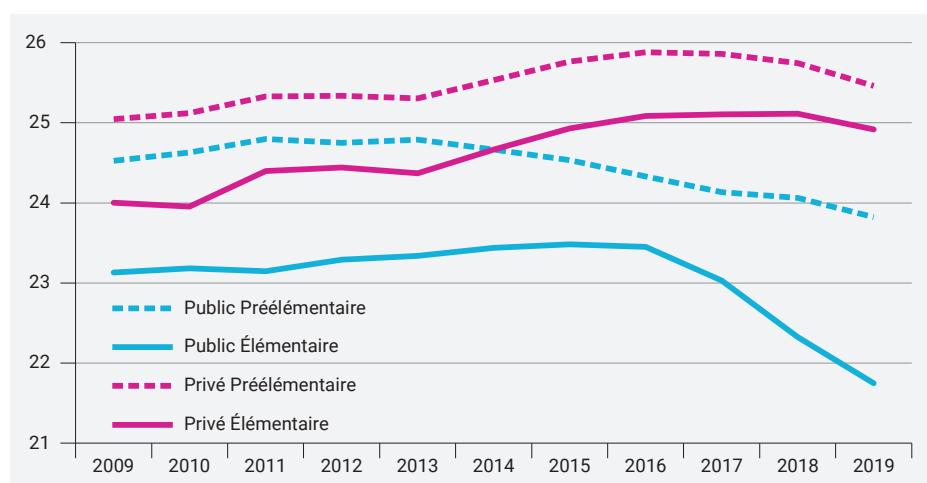
	Public	Privé	Public + Privé
Préélémentaire hors ULIS	23,8	25,5	24,0
Préélémentaire y compris ULIS ¹	23,8	25,5	24,0
Élémentaire hors ULIS	21,7	24,9	22,1
Élémentaire y compris ULIS ¹	22,0	25,0	22,4
Premier degré hors ULIS	22,5	25,1	22,8
Premier degré y compris ULIS ¹	22,7	25,2	23,0

1. Les élèves ULIS sont comptabilisés au numérateur, mais les « dispositifs ULIS » ne sont pas comptabilisés au dénominateur.
Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques et privées sous contrat.

Source : MENJ-DEPP, base Diapre.

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

► 3 Évolution 2009-2019 du nombre d'élèves par classe selon le secteur et le niveau

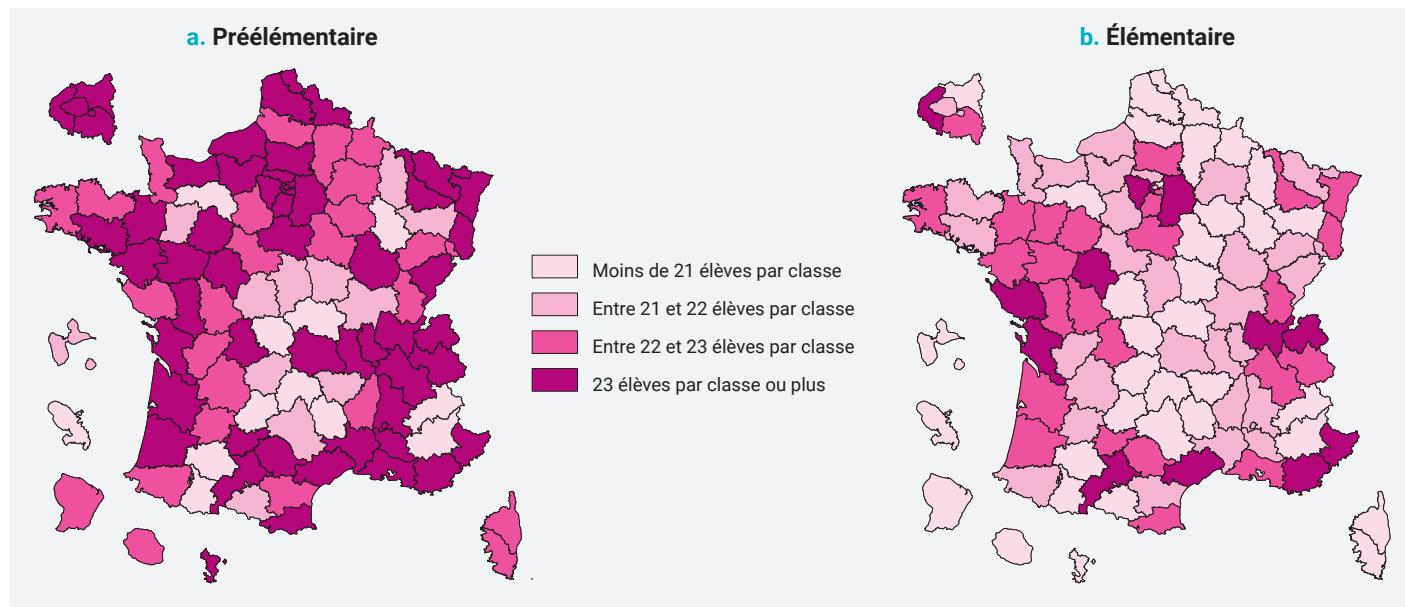


Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques et privées sous contrat. Hors ULIS.

Source : MENJ-DEPP, base Diapre (données rétropolées à partir de la BCP pour les années 2009 à 2012).

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

► 5 Nombre d'élèves par classe selon le niveau et le département



Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

Cet écart s'est creusé à la fois dans les niveaux préélémentaire et élémentaire. Dans les classes préélémentaires, il est passé de 0,5 à 1,6 élève entre 2013 et 2019

► **figure 3.** Dans les classes de niveau élémentaire, les mesures successives de dédoublements de classes entre 2017 et 2019 ont accentué un écart qui était déjà plus important. En 2019, les classes publiques de niveau élémentaire accueillent en moyenne 21,7 élèves, soit près de 3 élèves de moins que les classes du privé sous contrat (24,9 élèves par classe).

Des disparités selon les territoires

Au sein des écoles publiques, les disparités selon le type de territoire dans lequel est implantée l'école apparaissent encore plus prononcées qu'entre secteurs public et privé. Les écoles publiques urbaines hors éducation prioritaire représentent plus de la moitié (52 %) des élèves du premier degré, soit trois fois plus que les écoles publiques rurales (17 %) et que les écoles de l'éducation prioritaire (18 %). À la rentrée 2019, ces écoles accueillent en moyenne 24,3 élèves par classe. Une école appartenant à un réseau d'éducation prioritaire renforcée (« REP+ ») en accueille presque 6 de moins (voir « Pour en savoir plus » - figure 4). Dans les classes de niveau préélémentaire, le nombre d'élèves est comparable entre les écoles relevant de l'éducation prioritaire et celles situées dans des communes rurales (22,4) ; les classes préélémentaires des écoles urbaines hors EP comptent en moyenne davantage d'élèves (24,9). Dans ces conditions, les départements très ruraux apparaissent

comme ceux où les classes préélémentaires publiques sont les moins chargées. On compte par exemple moins de 18 élèves par classe en moyenne dans les départements de la Lozère, du Cantal et de la Creuse ► **figure 5a**. Les classes préélémentaires les plus remplies se trouvent à Mayotte et en région parisienne, notamment dans l'Essonne et les Yvelines (plus de 25,7 élèves en moyenne). Pour les classes de niveau élémentaire, les écarts selon l'implantation territoriale sont plus marqués. Les écoles de l'éducation prioritaire ont en moyenne des classes de 16,9 élèves. Ces classes sont certes moins chargées que celles des écoles rurales (21,8 élèves par classe), mais ces dernières restent avantageées en comparaison des écoles hors EP des communes urbaines et a fortiori des écoles privées, dont les classes de niveau élémentaire accueillent respectivement 24,0 et 24,9 élèves en moyenne.

Les trois départements de Lozère, du Cantal et de la Creuse ont également les classes de niveau élémentaire avec les effectifs les plus faibles de France métropolitaine (entre 15 et 18 élèves par classe), quand bien même aucune de leurs écoles ne relève de l'éducation prioritaire. Les conditions d'accueil de ces départements sont proches de celles constatées en Martinique et en Guyane, qui bénéfie à plein de la mesure de dédoublement, la quasi-totalité des écoles guyanaises appartenant à des réseaux d'éducation prioritaire renforcée ► **figure 5b**. Les classes de certains départements côtiers ou franciliens sont au contraire assez remplies. On compte par exemple plus de 23 élèves par

classe en moyenne en Seine-et-Marne, dans les Alpes-Maritimes, les Hauts-de-Seine et la Charente-Maritime.

Des dédoublements aux impacts très importants en éducation prioritaire

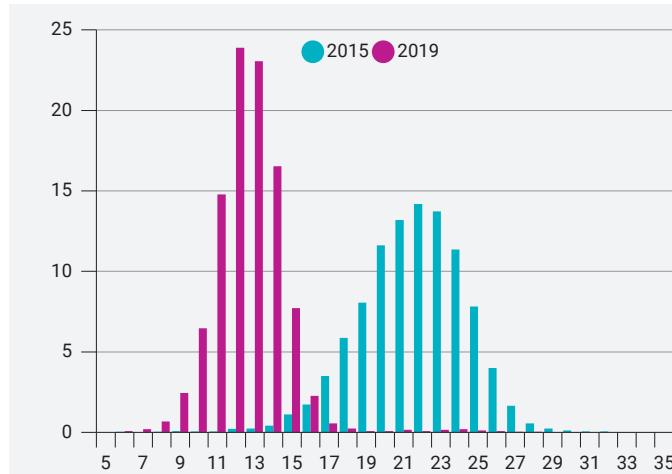
Les premiers dédoublements de classes ont eu lieu lors de la rentrée 2017. Près de 3 800 classes de CP en REP+ étaient à effectif réduit (c'est-à-dire accueillant 15 élèves ou moins) lors de cette rentrée (voir « Pour en savoir plus » - Méthodologie), contre seulement une soixantaine lors de la rentrée précédente (voir « Pour en savoir plus » - figure 6). En 2018, ce fut au tour des élèves de CP en REP et de CE1 en REP+ d'effectuer leur rentrée dans des classes à effectif réduit (respectivement 6 500 et 3 200 classes concernées). Enfin, à la rentrée 2019, les mesures de dédoublement concernent en majorité les élèves de CE1 en REP (6 100 classes).

On comptabilise ainsi en 2019 environ 21 200 classes de CP-CE1 à effectif réduit en éducation prioritaire. Ces classes accueillent 265 000 élèves de CP ou de CE1. Il existe par ailleurs environ 2 100 classes qui sont dans le même cas, sans toutefois appartenir à un réseau de l'éducation prioritaire. Celles-ci, situées à 58 % dans des territoires ruraux, accueillent 28 000 élèves de CP-CE1. Au total, ce sont ainsi 293 000 élèves de CP-CE1 qui sont dans des classes de 15 élèves ou moins, ce qui représente 20,4 % de l'ensemble des élèves de CP-CE1 des écoles publiques.

En éducation prioritaire, l'impact de ces mesures apparaît de manière très nette

►7 Distribution de la taille des classes en éducation prioritaire

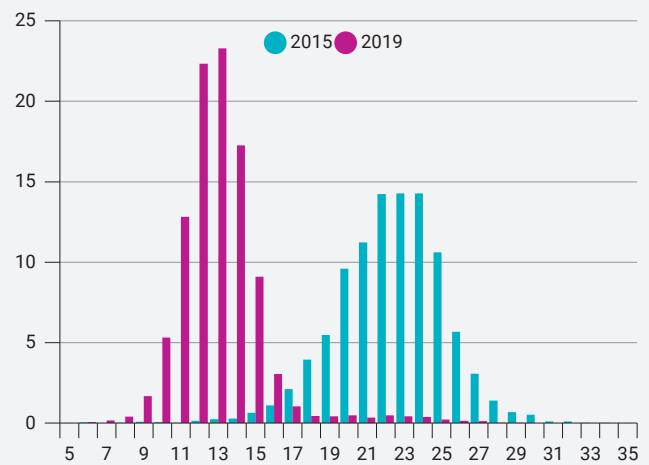
a. CP



Champ : Classes accueillant au moins un élève de CP, hors ULIS, dans les écoles de l'EP.

Source : MENJ-DEPP, bases Diapre 2015 et 2019.

b. CE1



Champ : classes accueillant au moins un élève de CE1, hors ULIS, dans les écoles de l'EP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

en comparant les tailles des classes de CP et de CE1 entre 2015, date de la dernière refonte de l'EP, et 2019. En 2015, la taille médiane des classes de CP en éducation prioritaire était de 22 élèves : une classe sur deux comptait moins de 22 élèves. En 2019, cette taille médiane est de 13 élèves ► figure 7a. Les dédoublements se sont appliqués quasiment partout. Alors qu'en 2015 seules 2 % des classes de CP étaient à effectif réduit, c'est désormais le cas de 96 % d'entre elles. Ces proportions ne prennent pas en compte les classes non dédoublées où la co-intervention de deux enseignants a été mise en place.

Le constat est similaire pour les classes de CE1 en éducation prioritaire : de 2 % de classes à effectifs réduits en 2015, la proportion est passée à 92 % en 2019. Pour ce niveau également, la taille médiane a considérablement diminué, passant de 23 à 13 élèves ► figure 7b.

La baisse de la taille des classes pour les élèves de CP-CE1, en éducation prioritaire, ne s'est pas faite au détriment des autres niveaux...

L'une des interrogations qui a accompagné le dédoublement des classes était de savoir si cette mesure bénéfique aux élèves de CP-CE1 allait être mise en place au détriment des élèves des autres niveaux. Il apparaît au contraire qu'en éducation prioritaire, la diminution du nombre d'élèves par classe amorcée en 2016 s'est poursuivie les années suivantes pour l'ensemble des niveaux, avec une amplitude évidemment moindre dans les niveaux autres que CP ou CE1. L'effet est particulièrement notable pour les classes

►8 Évolution du nombre d'élèves par classe par niveau fin

	REP+			REP		
	2015	2017	2019	2015	2017	2019
Préélémentaire	23,2	22,9	22,3	23,4	23,0	22,5
CP	21,7	13,1	12,6	21,8	20,7	12,7
CE1	22,6	21,4	12,8	22,7	22,3	13,2
CE2	22,9	22,4	21,5	23,1	22,8	21,5
CM1	23,0	22,6	21,8	23,3	23,0	22,0
CM2	23,1	22,5	22,0	23,4	23,0	22,1
Total	22,9	20,7	18,6	23,0	22,6	18,8

Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques en éducation prioritaire, hors élèves ULIS.

Source : MENJ-DEPP, bases Diapre 2015, 2017 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

de CE2. En 2015, la taille moyenne pour ces élèves était de 22,9 en REP+ et de 23,1 en REP. En 2019, une classe de CE2 compte en moyenne 21,5 élèves en REP+ et en REP ► figure 8.

Les moyens mis à la disposition des directeurs d'école pour appliquer les dédoublements semblent en effet leur avoir permis de réaliser, parfois, des aménagements profitables aux autres niveaux. Par exemple, dans une école accueillant 30 élèves de CE1 et 18 élèves de CE2, la logique voulait auparavant qu'il y ait deux classes de 24 élèves : la première accueillant uniquement des CE1 et la deuxième 6 élèves de CE1 et 18 de CE2. Désormais, avec un poste en plus dédié aux CE1, ces derniers peuvent être répartis dans deux classes de 15 élèves chacune, les CE2 étant regroupés dans une classe à niveau unique comptant seulement 18 élèves.

L'hypothèse d'un effet de « diffusion » de la mesure des dédoublements aux autres niveaux, en particulier aux élèves de CE2, est accréditée par l'évolution de la fréquence des classes multiniveaux. En 2015, 13 % des élèves de CE2 en éducation prioritaire étaient dans des classes multiniveaux avec des CP-CE1 ;

en 2019, ils ne sont plus que 2 % à être dans ce cas. Il semblerait qu'ils aient donc eux aussi bénéficié, quoique de manière indirecte et beaucoup plus modeste, de la mesure de dédoublement.

... ni des autres territoires

Une autre question soulevée par la mise en place des dédoublements en éducation prioritaire est celle de leur éventuel impact sur les autres territoires, en particulier les zones rurales. À la rentrée 2019, 16 000 écoles publiques sont implantées dans des communes rurales. Sous l'angle de la taille des classes, ces écoles rurales ne semblent pas avoir été désavantagées par les mesures pour l'éducation prioritaire. Dans les classes de niveau préélémentaire, la tendance est à la baisse pour tous les types d'école, y compris celles du secteur privé. Dans les écoles publiques rurales, le nombre moyen d'élèves par classe de niveau préélémentaire était de 23,2 en 2015 ; il est de 22,4 en 2019 (voir « Pour en savoir plus » - figure 9). La tendance (- 0,8 élève par classe) est très proche de celle constatée en éducation prioritaire.

Dans les classes rurales de niveau élémentaire, l'évolution est également à la baisse, même si celle-ci est moins marquée. La taille moyenne passe en effet de 22,1 à 21,8, soit une diminution de 0,3 élève ▶ **figure 10**. Pour les écoles publiques situées dans des communes urbaines hors éducation prioritaire, le nombre d'élèves par classe baisse dans les mêmes proportions : - 0,3 entre 2015 et 2019.

Dans les territoires ruraux, la réduction légère du nombre d'élèves par classe s'explique par la baisse conjointe du nombre de classes et du nombre d'élèves. Entre 2015 et 2019, les écoles rurales comptent en effet près de 35 000 élèves de niveau préélémentaire en moins, soit un recul de 7,9 % des effectifs ▶ **figure 11**.

Sur la même période, le nombre de classes a également diminué, mais dans des proportions moindres (- 5,0 %). La baisse plus rapide du nombre d'élèves que du nombre de classes a logiquement permis de scolariser les élèves dans des classes moins chargées.

La situation est similaire dans les écoles rurales élémentaires : le nombre d'élèves y est en baisse entre 2015 et 2019 (- 3,6 %, soit 27 000 élèves de moins). Or, la baisse du nombre de classes est moins marquée (- 2,1 %), ce qui a pour conséquence une très légère amélioration de la taille moyenne de ces classes.

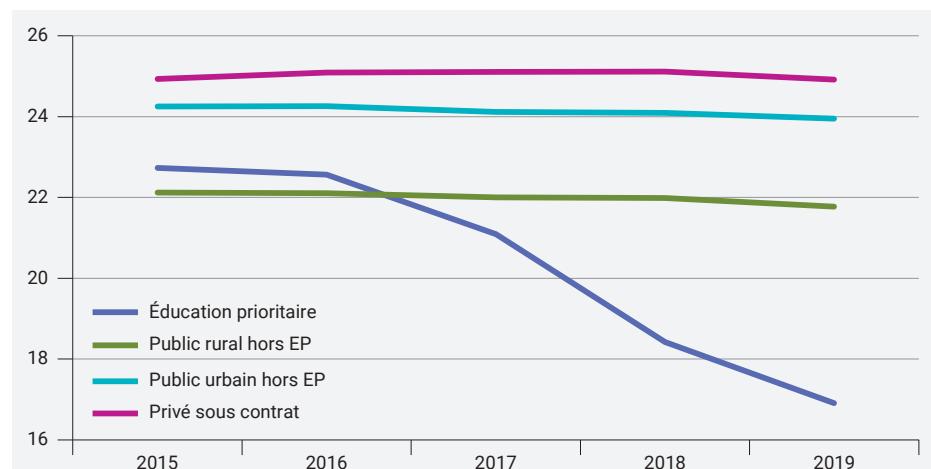
Dans l'ensemble du premier degré, la diminution de la taille des classes en territoire rural s'observe dans tous les types de communes (voir « Pour en savoir plus » - **Bibliographie**). En particulier, les classes des écoles rurales éloignées très peu denses accueillent 18,6 élèves en moyenne contre 19,3 quatre ans plus tôt. De même, dans les communes périphériques, peu denses ou très peu denses, le nombre moyen d'élèves par classe a baissé de 0,4 entre 2015 et 2019 (voir « Pour en savoir plus » - **figure 12**).

Un processus toujours en cours

La politique de réduction de la taille des classes a vocation à se poursuivre. En effet, deux mesures en ce sens ont d'ores et déjà été annoncées : dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire et limitation du nombre d'élèves par classe à 24 sur tout le territoire en grande section, CP et CE1. La mise en œuvre de ces mesures devrait être étalée entre les rentrées 2020 et 2022.

À l'heure actuelle, 46 % des classes de grande section, 16 % des classes de CP et 24 % des classes de CE1 comptent plus de 24 élèves ▶ **figure 13**. Suite aux dédoublements en éducation prioritaire, ces proportions sont en diminution par rapport à 2015.

► 10 Évolution du nombre d'élèves par classe pour les classes de niveau élémentaire



Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques et privées sous contrat, classes de niveau élémentaire. Hors ULIS.

Source : MENJ-DEPP, bases Diapre 2015 à 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

► 11 Évolution du nombre d'élèves et du nombre de classes

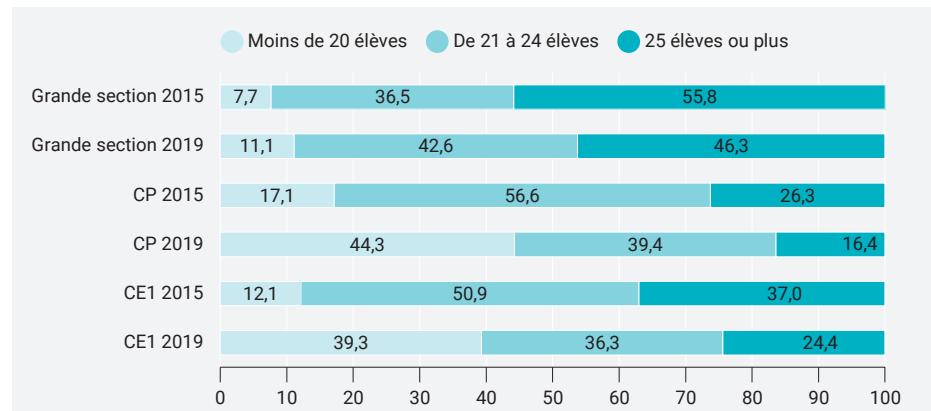
		Nombre d'élèves			Nombre de classes		
		2015	2019	Évolution en %	2015	2019	Évolution en %
Préélémentaire	Éducation prioritaire	467 551	459 959	- 1,6	20 032	20 489	2,3
	Public rural hors EP	437 709	403 142	- 7,9	18 907	17 971	- 5,0
	Public urbain hors EP	1 337 601	1 279 307	- 4,4	52 478	51 468	- 1,9
	Privé	297 805	294 756	- 1,0	11 554	11 577	0,2
Élémentaire	Éducation prioritaire	691 238	697 093	0,8	30 410	41 232	35,6
	Public rural hors EP	742 004	715 114	- 3,6	33 537	32 844	- 2,1
	Public urbain hors EP	2 156 427	2 162 603	0,3	88 919	90 287	1,5
	Privé	567 690	578 182	1,8	22 769	23 204	1,9

Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques et privées sous contrat. Hors ULIS.

Source : MENJ-DEPP, bases Diapre 2015 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

► 13 Répartition des classes de grande section, CP et CE1 des écoles publiques selon la taille à la rentrée 2019, en %



Note : pour les classes multiniveaux, la répartition entre les différents niveaux se fait au prorata du nombre d'élèves de chaque niveau.

Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques. Hors ULIS.

Source : MENJ-DEPP, bases Diapre 2015 et 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 19.47. © DEPP

Au total, pour ces trois niveaux, on dénombre à la rentrée 2019 environ 28 900 classes d'une taille supérieure à 24 élèves.

Parmi ces dernières, 16 900 accueillent des élèves d'un seul niveau : 6 300 scolarisent uniquement des élèves de grande section, 4 600 des élèves de CP et 6 000 des élèves de CE1 (voir « Pour en savoir plus » - **figure 14**). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.47 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux **figures** ou informations complémentaires (« **Sources, définitions et méthodologie** »), voir la rubrique « Télécharger les données au format XLS ».